

Magog, le 28 janvier 2005

Madame Danielle Dallaire
Coordonnatrice du secrétariat de la commission
Bureau d'audiences publiques sur l'environnement
575, rue St-Amable, bureau 2.10
Québec (Québec) G1R 6A6
Télécopieur : (418) 643-9474
Courriel : orford@bape.gouv.qc.ca

Objet : Appui à un échange de terrains au parc national du Mont-Orford

Madame,

Le comité touristique du CLD de la MRC de Memphrémagog a pour mandat de dicter les grandes orientations du développement touristique de la MRC. Ce comité est composé d'intervenants du milieu, de propriétaires d'entreprises touristiques et de maires de municipalités du territoire. C'est en tant que présidente de ce comité et au nom de l'ensemble des membres qui le compose que je souhaite faire valoir notre position quant au projet de développement du mont Orford.

Étant donné les liens étroits qui nous unissent au CLD, le comité touristique est en parfait accord avec le contenu du mémoire déposé par le CLD de la MRC de Memphrémagog. Le projet proposé par Mont-Orford inc, nous apparaît d'une importance capitale pour l'ensemble de la région. Plus particulièrement en regard des points suivants :

- La mise en place d'un projet touristique quatre saisons, venant diminuer les aspects négatifs de la saisonnalité;
- L'importance de développer des activités complémentaires et la nécessité d'enrichir l'offre touristique de la région;
- La réalisation du projet selon une approche environnementale responsable qui privilégie le développement durable tout en préservant les qualités paysagères et les valeurs architecturales de notre région;
- La volonté de développer des partenariats à long terme avec le milieu.

Dû la nature et la vocation du comité touristique, nous ne sommes pas qualifiés pour juger de la qualité environnementale et écologique des terrains proposés. Pour cette raison, il nous apparaît évident que le gouvernement possède les compétences requises afin de juger du bien fondé de cet échange de terrain.

Donc, en toute considération, nous sommes en faveur d'un échange de terrains avec le promoteur du projet en autant que celui-ci soit encadré par une entité compétente et que le promoteur donne des garanties que ce développement sera réalisé avec une approche environnementale responsable qui privilégie le développement durable.

Recevez, Madame, nos salutations distinguées.

Brigitte Marchand
Présidente du comité touristique du CLD de la MRC de Memphrémagog